

**Conseil économique et social**

Distr.: Limitée  
10 mars 2008  
Français  
Original: Anglais

**Commission des stupéfiants****Cinquante et unième session**

Vienne, 10-14 mars 2008

Point 5 de l'ordre du jour

**Trafic et offre illicites de drogues****Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Maroc, Soudan et Yémen: projet de résolution****Fourniture d'une aide internationale aux États qui pâttissent du transit de drogues illicites**

La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant:

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire<sup>1</sup>, notamment son paragraphe 5 dans lequel les États Membres étaient convenus de redoubler d'efforts et de mobiliser davantage de ressources en vue de renforcer la coopération internationale et l'action concertée qu'appelle le principe de la responsabilité collective, y compris la coopération et l'assistance à apporter aux États touchés, lorsqu'ils le demandent, dans les domaines économique, sanitaire, social, judiciaire et policier, pour renforcer leur capacité de s'attaquer au problème sous tous ses aspects,

*Rappelant également* sa résolution 2001/16 du 24 juillet 2001 sur l'aide internationale en faveur des États les plus touchés par le transit de drogues,

*Rappelant en outre* le Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire<sup>2</sup>, en particulier son paragraphe 38 e) dans lequel les États devaient étudier notamment le développement de la coopération économique et technique à l'appui des programmes de remplacement des cultures et de développement rural intégré et autres programmes économiques et techniques visant à réduire la production et le traitement illicites des stupéfiants et des substances psychotropes,

<sup>1</sup> Résolution S-17/2 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Résolution S-17/2 de l'Assemblée générale, annexe.



*Consciente* que l'afflux important de drogues, en particulier d'héroïne et de cocaïne, dans les États arabes a des répercussions dangereuses sur la sécurité et le développement de la région,

1. *Exhorte* les États donateurs, ainsi que les organisations régionales et internationales et autres entités à fournir une aide technique et financière aux États arabes afin qu'ils puissent mettre en œuvre leurs plans et programmes de lutte contre la drogue;

2. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de fournir l'aide nécessaire aux États arabes afin qu'ils puissent continuer à mettre en œuvre leurs différents plans et programmes de lutte contre la drogue, et le prie également de soutenir leurs services nationaux de détection et de répression en matière de drogues.

---